



**IL EST ESSENTIEL  
QUE FACE À  
CE FLÉAU LES  
POUVOIRS  
PUBLICS  
PRENNENT  
ENFIN LA  
MESURE DES  
ENJEUX POUR  
L'AVENIR !**



**CHAMBRE  
D'AGRICULTURE**  
HAUTE-VIENNE

Début mars des brebis ont été égorgées chez un éleveur de La Croix-sur-Gartempe. Une vidéo d'un animal ressemblant fort à un loup ayant été filmée sur le même secteur deux jours plus tôt, l'OFB n'a pu exclure la responsabilité du prédateur cette fois-ci.

Nos collègues de la Vienne nous ont aussi informés de gros dommages sur des troupeaux de leur côté.

Ce n'est malheureusement pas une surprise. Les attaques sont récurrentes depuis deux ans sur le plateau de Millevaches et, aux informations, des loups apparaissent de partout toutes les semaines... Bientôt plus un département ne sera épargné par cette misère, certainement aidée dans sa conquête de territoires par des fanatiques.

En février dernier, le loup tué par une voiture à Fontainebleau n'avait dans son bol alimentaire ni poil, ni os, ni plume... Qui l'a donc nourri aux croquettes avant de le relâcher ? Ce qui hier était qualifié de « fake news » est aujourd'hui une réalité qui n'étonne

plus personne. Le chacal doré est en Bretagne !

Il est essentiel que, face à ce fléau, les pouvoirs publics prennent enfin la mesure des enjeux pour l'avenir : perte d'auto-suffisance alimentaire, déprise agricole, enrichissement, risques incendies accrus, perte de biodiversité, ...

Mais depuis 30 ans l'Etat campe sur ses positions, se cache derrière l'Europe et la convention de Berne, et même si les Cassandres avaient raison, il laisse les grands prédateurs détruire l'élevage plein air, à coup de millions d'euros d'argent public gaspillé pour rien (et finançant tout un tas d'associations qui ne vivent que de ça, en tapant sur les paysans en prime !).

On peut légitimement se demander le but non avoué de ce programme...

**Emilie Pons**

**Vice-présidente  
de la Chambre d'agriculture  
de la Haute-Vienne**

## MANGEZ FERMIER 87 |

### UNE OPÉRATION EN FAVEUR DES CIRCUITS COURTS

Pour la troisième année consécutive et afin de continuer à soutenir les producteurs fermiers et développer l'agriculture haut-viennoise, la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne a relancé l'opération chèques cadeaux «Mangez fermier 87 - Soutenez vos producteurs fermiers locaux» pour la saison 2022-2023.

Cette action met en avant l'importance de consommer des produits de qualité et de soutenir les producteurs qui commercialisent en vente directe et d'assurer ainsi la durabilité de l'agriculture locale !

La Chambre d'agriculture 87 tient à féliciter le Conseil Départemental 87 qui a remis 9 500 chèques mangez fermier 87 à ses agents.

Les producteurs sont très satisfaits de cette opération, voici leurs témoignages.



#### Céline DAUBORD – Lylou-beille

Installée depuis 5 ans dans le Limousin, Céline DAUBORD (Lylou-beille) est une apicultrice et oléicultrice basée à Châteauponsac. La ferme Lylou-beille produit du miel, des plantes aromatiques et médicinales et des céréales. La commercialisation se fait en ligne, sur les marchés et au travers des magasins et parapharmacies.

« L'action «chèques Mangez fermier» est une très bonne opération. Il faut la maintenir et continuer car elle amène une nouvelle clientèle aux producteurs. Des clients qui n'achètent pas de produits locaux ou fermiers, le font grâce à ces chèques.

Cela fait deux saisons que je participe et je vois que l'opération évolue. Grâce à ce dispositif, le prix du panier a augmenté et cela nous apporte un vrai soutien.

Je suis satisfaite et je continue à participer. Je recommande à tous les producteurs de le faire. »

#### Claire DUFOUR - Chez DUFOUR & Cie

La ferme Chez DUFOUR & Cie, est installée à La Meyze depuis les années 80 en élevage porcin. Leurs principaux canaux de commercialisation sont les restaurateurs et les marchés.

« Je participe à l'opération depuis ses débuts et je trouve que c'est une opération excellente. Les gens qui sont venus vers nous avec des chèques sont pour la majorité de nouveaux clients. Les gens ont pris connaissance des producteurs. Les clients qui achètent nos produits achètent un peu plus que le montant de leurs chèques ce qui augmente les ventes.

Les producteurs reçoivent la valeur complète des chèques ce qui offre un vrai soutien. Je souhaite continuer à participer à cette opération et je la recommande pour d'autres producteurs. Elle est simple, attire des clients et les oriente vers les produits locaux. Il faut la maintenir. »



## ABREUUREMENT |

### AUTONOMIE EN EAU POUR GAGNER EN AUTONOMIE EN HERBE

Le GAEC PICHOU à Saint-Priest-Ligoure est une exploitation familiale avec Gilles Pichou et ses deux fils. Ils exploitent 271 ha dont 83 % en prairies. L'exploitation est orientée en système bovin viande avec 170 vèlages en système naisseur avec une part d'engraissement des femelles (2 ans). Un atelier ovin est également présent avec 70 brebis pour une production d'agneaux de bergerie. Voici le témoignage de Julien Pichou, le fils aîné.

#### Quels travaux avez-vous entrepris ?

«En 2022, dans le cadre du dispositif Régional d'aide à l'autonomie en eau pour l'abreuvement des animaux nous avons installé une pompe solaire sur un ancien forage existant pour alimenter deux abreuvoirs de 1000 L à cheval sous une clôture.»

#### Pourquoi avez-vous réalisé ces travaux ?

«Le site en question n'était que très peu desservi en eau, cela nous obligeait à laisser plusieurs parcelles ouvertes pour permettre l'accès aux vaches à un point d'eau. C'est à proscrire, car nous ne valorisons pas l'herbe comme il faut.

Avec le changement climatique une bonne valorisation de l'herbe est primordiale et passe par une optimisation des points d'abreuvement.

Avant les travaux, les vaches devaient parcourir de longues distances pour se rendre au point d'abreuvement. Elles négligeaient ainsi le pâturage en période de canicule.»

#### Pour quels coûts ?

«Concernant les coûts, sachant que le forage était déjà existant :

- La pompe solaire, les panneaux et le support angle : 2 060 € HT
- Les 2 bacs de 1 000 L en béton : 760 € HT

- Fournitures diverses (sonde, tuyaux PEHD, câbles inox...) : 1 408 € HT

Pour un total de 3 800 € HT main-d'œuvre comprise.»

#### Êtes-vous satisfait de ces travaux et quel accompagnement avez-vous reçu ?

«Oui, maintenant les bovins ont de l'eau de bonne qualité, à une distance raisonnable et en continu même en période de sécheresse.

La Chambre d'agriculture nous a accompagné dans ce projet sur les plans technique et administratif et la Région Nouvelle-Aquitaine nous a apporté l'aide financière à hauteur de 40%. »

Le prochain appel à projet est prévu pour le début de l'été, contactez vos conseillers sans attendre.

#### Pour en savoir +

 **Laurent Béchade (Antenne de Magnac-Laval)**  
Tél. : 06 99 92 31 15 - laurent.bechade@haute-vienne.chambagri.fr

 **Marina Simonet (Antenne de Limoges)**  
Tél. : 06 12 65 06 94 - marina.simonet@haute-vienne.chambagri.fr

 **Isabelle Kimmel (Antenne de Saint-Laurent-sur-Gorre)**  
Tél. : 06 12 69 59 29 - isabelle.kimmel@haute-vienne.chambagri.fr

 **Sarah Martinetz (Antenne de Saint-Yrieix-la-Perche)**  
Tél. : 06 60 26 41 67 - sarah.martinetz@haute-vienne.chambagri.fr

 **Benjamin Rougerie (Antenne de Saint-Yrieix-la-Perche)**  
Tél. : 06 27 68 49 13 - benjamin.rougerie@haute-vienne.chambagri.fr

INFO ! Nouvel Appel A Projet prévu en mai

Vous souhaitez voir d'autres types d'aménagements accompagnés par la Chambre d'agriculture ?

Consultez nos vidéos en scannant les QR codes



#### Pour en savoir +



**Toufic Kfoury**  
Conseiller spécialisé Projets, Référent Restauration hors domicile, et Circuits de commercialisation courts et de proximité  
Tél. : 06 46 35 10 36 - toufic.kfoury@haute-vienne.chambagri.fr

#### REMERCIEMENTS !

Merci au Conseil départemental 87 qui a grandement contribué au succès de cette opération en achetant pour près de 100 000 € de chèques «Mangez fermier 87» pour distribuer à leurs salariés !



Depuis la loi d'avenir, ses décrets et ses instructions techniques un cadre formel est établi pour les Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC).

**L'agrément** se fait au cas par cas, sur la base d'un ensemble de critères objectifs et d'éléments de volonté des associés du GAEC<sup>1</sup>.

**En pratique, les critères d'agrément sont suffisamment stricts pour éviter le contournement.**

Les associés doivent donc motiver leur choix du statut GAEC, notamment les facteurs qui ont influencé la création, et les motivations des associés.

Toutefois, il est essentiel d'étudier les contours de votre demande d'agrément ou de sécuriser les modifications dans la vie du groupement.

**En effet, certains schémas peuvent présenter des risques de perte de transparence ou de retrait d'agrément :**

- la requalification d'un GAEC total en GAEC partiel : perte de transparence,

- le non-respect des critères concernant les dispenses de travail et dérogations pluriactivité : perte de transparence pour la campagne en cours (mise en conformité nécessaire) ;

- le non-respect des autres critères : retrait d'agrément (sauf cas où une demande de maintien d'agrément a été adressée au Préfet),

- l'interdiction de « concurrence » : réalisation par un associé de la même activité au sein du GAEC et à l'extérieur : retrait d'agrément.

### Modifications du GAEC

Toutes les modifications affectant le fonctionnement de votre GAEC doivent être **transmises au Préfet<sup>2</sup>, au plus tard dans le mois suivant** leur mise en œuvre mais il est préférable de transmettre, en amont, un projet de transformation afin de ne pas risquer un retrait d'agrément.



**Le travail effectif des membres du groupement :** l'article L 323-31 du code rural précise que « les associés doivent participer effectivement au travail en commun (...). Chaque membre du groupement doit être associé aux responsabilités de l'exploitation. (...) L'organisation du travail (...) est réglée par une décision de l'assemblée générale qui doit être communiquée au Préfet. »

En conséquence, les associés doivent notifier au Préfet toute réorganisation, même ponctuelle du travail entre les membres du groupement dès lors qu'un événement vient perturber l'organisation initialement prévue et qui avait permis au groupement d'obtenir l'agrément. Ces événements amènent bien souvent à accorder une **dispense de travail<sup>3</sup>** en cas de décès du conjoint d'un exploitant, d'impossibilité de travail pour des raisons de santé ou même de congé de formation d'un des associés.

Ces dérogations, accordées par les associés eux-mêmes, ne doivent pas compromettre le travail en commun nécessaire au bon fonctionnement du groupement.

**Les autres changements :** l'agrément de chaque GAEC a été accordé après transmission d'un dossier comprenant :

- les statuts et actes constitutifs,
- une note relative à l'origine de la société et aux conditions de son fonctionnement, précisant :

- ↳ les éléments permettant d'apprécier la dimension de l'exploitation commune : superficies exploitées, activités principales envisagées et méthodes de production choisies, titres assurant la jouissance des terres, distances à parcourir entre les exploitations regroupées ;

- ↳ l'identité des associés ou futurs associés, la répartition du capital social, les principes de l'organisation du travail, le nombre de salariés permanents, les personnes qui seront habilitées à agir au nom de la société et les activités exercées, le cas échéant, par les associés en dehors du groupement.

<sup>1</sup> Eléments subjectifs

<sup>2</sup> Service Economie Agricole de la DDT87

<sup>3</sup> Article R 323-32 du code rural et de la pêche maritime

### Pour en savoir + Service juridique



**Laura Bartout**  
Tél. : 05 87 50 40 26  
service.juridique  
@haute-vienne.chambagri.fr



**Elizabeth Savin**  
Tél. : 05 87 50 40 26  
service.juridique  
@haute-vienne.chambagri.fr

## ALTER'NA | LA GARANTIE FINANCIÈRE PAR LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE



**La région a mis en place, fin 2019, un dispositif de garantie destiné à favoriser les investissements, notamment des agriculteurs.**

### Alter'NA, c'est quoi ?

Alter'NA, c'est un outil financier qui vise à faciliter l'accès au crédit et garantir des prêts.

Cette garantie couvre 80 % du risque de pertes de la banque prêteuse dans la limite d'un taux plafond variable selon les projets. Elle vient compléter, voire se substituer aux garanties réelles (hypothèques, privilège de prêteur de denier, gages, warrant, nantissement...), personnelles (cautions) et professionnelles (assurées par des sociétés de caution mutuelle telles que la SIAGI, la CEGC...).

### Pour qui ?

Alter'NA, c'est pour les exploitants agricoles (installés ou en cours d'installation), les groupements d'agriculteurs (CUMA ou structures collectives composées d'agriculteurs), les établissements d'ensei-

gnement agricoles, les entreprises agroalimentaires et les entreprises d'exploitation forestière dont le siège est en Nouvelle-Aquitaine.

### Pour quels investissements ?

Alter'NA, c'est une garantie pouvant être utilisée dans le cadre de projets dans le secteur de l'élevage, de la production végétale, des fruits et légumes sous serres, mais aussi pour des projets de transformation, commercialisation à la ferme.

Depuis août 2021, il est également possible de la solliciter pour des activités en prolongement de l'activité agricole

(hébergement touristique et ruraux, activités de loisirs...) et pour les énergies renouvelables.

Il peut s'agir de projets de construction, rénovation de bâtiments, d'acquisition de matériel spécifique, de plants, de cheptel, de foncier ou de fonds de roulement.

### Comment ?

La banque qui finance le projet vérifiera l'éligibilité du projet. Les banques partenaires sont aujourd'hui 3 (présentes sur l'ensemble du territoire).

Retrouvez toutes les informations sur <https://www.alter-na.fr>

### Pour en savoir +



**Anne-Sophie Peyronnet**  
Conseillère d'entreprise /  
Economie Gestion  
as.peyronnet@haute-vienne.chambagri.fr  
Tél. : 06 17 45 53 38

# CONDUITE DES GÉNISSES DE RENOUVELLEMENT | FAIRE LES BONS CHOIX

RUBRIQUE  
TECHNIQUE



Les génisses demandent toute l'attention de l'éleveur s'il souhaite progresser et obtenir des reproductrices performantes et supérieures au troupeau souche actuel !

Il est donc important de bien les sélectionner afin d'optimiser son troupeau

## Quel taux de renouvellement ?

Les génisses de renouvellement constituent l'avenir du troupeau, il ne faut surtout pas les négliger.

En effet, le renouvellement permet de maîtriser la productivité du troupeau. Il est donc indispensable d'avoir assez de génisses, autour de 20 à 30%, tous les ans. Il en va de même pour le taux de réforme : réformer les vaches vides, avec des IVV longs, des problèmes fonctionnels.

Il ne faut pas oublier qu'il est important d'avoir le choix dans la conduite de son troupeau afin d'atteindre le progrès génétique escompté sur son exploitation.

Le passage d'un taux de renou-

vellement de 30 à 20% de génisses augmente l'âge des réformes et dégrade l'IVV de 10 à 15 jours avec des vaches improductives.

Un faible taux de réforme limite l'évolution économique. De ce fait, cette dégradation de la partie technique du troupeau a un impact économique à long terme important.

## Quels critères de choix ?

Plusieurs critères de choix sont à prendre en considération dans la réussite de son renouvellement : les qualités maternelles (lait, fertilité), la docilité, les aptitudes fonctionnelles (mamelle, aplombs) et le format des femelles. Ces critères de sélection

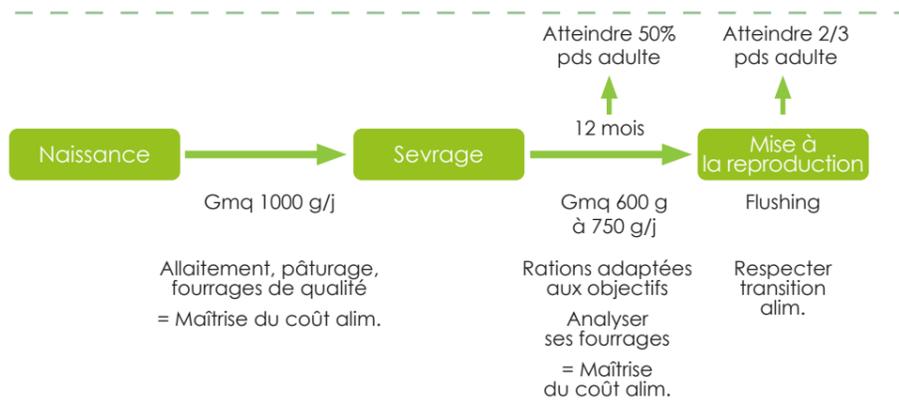
varient d'un éleveur à l'autre !

Dès le sevrage, il est possible de choisir ses génisses de renouvellement.

## Quelle conduite des génisses ?

Les primipares représentent l'avenir du troupeau : l'objectif est de maîtriser la conduite des génisses de renouvellement de leur naissance à la mise à la reproduction.

Il est important d'assurer une complémentation minérale aux génisses. Un minéral de type 5P-25Ca est généralement bien adapté à hauteur de 30 à 50g/j/animal.



## Pour en savoir +

**Bertrand Demierre (Antenne de Limoges)**  
Tél. : 06 59 04 82 17 - bertrand.demierre@haute-vienne.chambagri.fr

**Joséphine Marcelaud (Antenne de St-Yrieix-la-Perche)**  
Tél. : 06 67 19 14 45 - josephine.marcelaud@haute-vienne.chambagri.fr

**Arnaud Froidefond (Antenne de St-Laurent-s/Gorre)**  
Tél. : 06 46 35 10 37 - arnaud.froidefond@haute-vienne.chambagri.fr

**Hervé Jourde (Antenne de Magnac-Laval)**  
Tél. : 06 46 35 10 35 - herve.jourde@haute-vienne.chambagri.fr

# LES POINTS CLÉS D'UNE MISE À L'HERBE RÉUSSIE

RUBRIQUE  
TECHNIQUE



La mise à l'herbe est un moment clé de votre année fourragère. Elle doit être réfléchi à l'avance à l'occasion d'un plan fourrager qui tiendra compte des contraintes de parcelles, des possibilités d'abreuvement, des chargements prévisionnels... En revanche, il faut être prêt à réajuster sa conduite en fonction des spécificités de l'année.

## A quelle date lâcher les animaux ?

Les premiers facteurs à prendre en compte sont la portance des sols et la pousse de l'herbe, variables selon le climat de l'année et les situations (altitude, exposition...). L'objectif prioritaire est de réaliser une mise à l'herbe précoce pour ne pas se faire déborder lors de l'explosion de la pousse début mai. Il s'agit à la fois essayer d'éviter le gaspillage de l'herbe en mai, de favoriser la pousse estivale, tout en constituant des réserves pour l'hiver, et en maintenant la qualité des prairies sur le long terme. Une mise à l'herbe précoce garantit une bonne qualité de l'herbe sur l'ensemble des cycles.

## Réaliser une transition alimentaire

Afin de favoriser une adaptation progressive de l'animal à son nouveau régime, le mieux est de disposer, pendant quelques jours, de parcelles spécifiques de mise à l'herbe présentant une quantité d'herbe limitée et des hauteurs d'herbe basses. Le cas échéant, les animaux doivent disposer sur cette parcelle de mise à l'herbe d'un râtelier de foin qui sécurisera l'alimentation du troupeau et constituera également un indicateur d'évolution de la disponibilité en herbe. En raison de la richesse en azote de l'herbe, il est indispensable de réaliser un apport de foin fibreux pendant cette période, à hauteur de deux kilos de matière sèche par vache et par jour. Cet apport facilitera la rumination et ralentira le transit digestif.

## Adapter la minéralisation au nouveau régime alimentaire

Dans le cas où les animaux pâturent des prairies permanentes ou des prairies multi-espèces présentant des taux de légumineuses suffisants, les carences en minéraux sont relativement rares et ne concernent que le sodium et quelques oligo-éléments. Dans cette situation, la mise à disposition de pierres de sel enrichies en oligo-éléments apparaît le plus souvent suffisante. En début de lactation sur de l'herbe jeune et feuillue, un apport de pierres de sel enrichies en magnésium peut être opportun. Dans le cas où les animaux pâturent des prairies où les graminées dominent, il conviendra de mettre à disposition des animaux des minéraux enrichis en calcium afin de pallier au déficit observé sur ce type de pâturage.

## Pour en savoir +

**Antenne de Magnac-Laval**  
Tél. : 05 55 60 92 40  
**Antenne de Limoges**  
Tél. : 05 87 50 40 87

**Antenne de Saint-Laurent-sur-Gorre**  
Tél. : 05 55 48 83 83  
**Antenne de Saint-Yrieix-la-Perche**  
Tél. : 05 55 75 11 12



**Bertrand Demierre (Antenne de Limoges)**  
Tél. : 06 59 04 82 17 - bertrand.demierre@haute-vienne.chambagri.fr



**Joséphine Marcelaud (Antenne de Saint-Yrieix-la-Perche)**  
Tél. : 06 67 19 14 45 - josephine.marcelaud@haute-vienne.chambagri.fr



# LE CHIFFRE DU MOIS

1<sup>er</sup> trimestre 2022 (au 19/03/22) = 163,7 mm de pluie

1<sup>er</sup> trimestre 2023 (au 19/03/23) = 208,4 mm de pluie soit une **augmentation de 27%**

Mars 2022 (au 19/03/22) = 55,2 mm de pluie

Mars 2023 (au 19/03/23) = 106,3 mm de plus soit une **augmentation de 92,6%**

## À CONSULTER

### Dossier technique PAC

Possibilité de le consulter sur notre site internet en scannant le QR code ci-dessous



(version papier consultable dans votre antenne)

## LES NUMÉROS UTILES

**Cellule agri accompagnement**  
Numéro vert : 0800 80 80 87  
agriaccompagnement@gmail.com

**Point Accueil Installation Transmission**  
Tél. : 05 87 50 42 33  
paii87@haute-vienne.chambagri.fr

**Cellule DEMETER**  
Tél. : 05 87 50 42 34  
demeter.cda87@gmail.com

**Service juridique**  
Tél. : 05 87 50 40 26  
service.juridique@haute-vienne.chambagri.fr

**Antenne Magnac-Laval**  
Tél. : 05 55 60 92 40  
antenne.ml@haute-vienne.chambagri.fr

**Antenne Limoges**  
Tél. : 05 87 50 40 87  
antenne.li@haute-vienne.chambagri.fr

**Antenne St-Laurent-sur-Gorre**  
Tél. : 05 55 48 83 83  
antenne.sl@haute-vienne.chambagri.fr

**Antenne St-Yrieix-la-Perche**  
Tél. : 05 55 75 11 12  
antenne.sy@haute-vienne.chambagri.fr

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux et le site internet

 [haute-vienne.chambre-agriculture.fr](http://haute-vienne.chambre-agriculture.fr)

 [Chambagri87](https://www.facebook.com/Chambagri87)

 [@87Chambre](https://twitter.com/@87Chambre)

 [Mangez\\_fermier\\_87](https://www.instagram.com/Mangez_fermier_87)

## LA VISION DU RESPONSABLE PROFESSIONNEL



### PAC 2023 POURQUOI AUTANT DE COMPLICATIONS ?

Voici ce que l'on pourrait se demander à la vue de la prochaine mouture de la PAC !

Nous le savons, cette vieille connaissance qui soufflera ses 71 bougies cette année fait partie de notre quotidien pour nous agriculteurs de France et notamment de Haute-Vienne.

Cette PAC n'a jamais cessé d'évoluer au fil des années pour aujourd'hui arriver à une version qui suit les tendances sociales pour toujours plus d'écologie et parfois même toujours plus d'excès, tout cela bien loin des réalités de nos territoires. Nous n'avons pas attendu le diktat européen pour nous adapter et produire la marchandise qui nous a permis, depuis la nuit des temps, de se positionner sans débat recevable en leader mondial de la qualité des produits agricoles.

Nous sommes les premiers utilisateurs de la PAC mais nous remplissons aussi le contrat de produire en quantité et surtout en qualité afin de répondre à la demande d'une société désireuse de manger « plus sainement ». Qui peut en dire autant ?

Nous avons (pour le moment) échappé au pire. La baisse globale du budget se situerait aux alentours de « seulement » 2 % contre les 18 % initialement prévus au début des négociations.

Nous noterons l'effort fait à la suite de la prise de conscience du souci du renouvellement des générations d'avoir augmenté la part pour les paiements JA.

Les éco-régimes qui remplacent les paiements verts sont aussi renforcés dans l'optique d'une agriculture plus verte que verte. L'aide à l'UGB fait son entrée sur la piste pour remplacer les anciennes PMTVA, ABA, ABL au détriment de bon nombre d'éleveurs haut-viennois.

La grande différence se fera dans la conditionnalité qui, au travers des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE), se voit extrêmement alourdie et complexifiée.

Attention aux effets d'annonce !

J'espère que les promesses d'enveloppe sur les aides couplées végétales seront maintenues.

Les mots biodiversité, environnement et agro-écologie semblent résumer l'orientation générale de cette PAC !

Quel que soit votre système de production, il est très important de regarder au cas par cas l'impact de cette PAC dans vos systèmes afin d'optimiser les versements. Attention au ratio atout/contraite, l'optimisation n'est pas que financière. La tranquillité n'a pas de prix parfois !

La Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne est à vos côtés pour vous aider à faire les bons choix afin que vous restiez maître chez vous en toute connaissance de cause.

**Charles Muller**  
Élu de la Chambre d'agriculture



« A votre service » est édité par la Chambre d'Agriculture 87 : SAFRAN - 2 av. Georges Guingouin - CS 80912 PANAZOL - 87017 LIMOGES Cedex 1

**Directeur de la publication** : B. VENTEAU

**Rédacteur en chef** : B. VENTEAU

**Comité de Rédaction** : B. VENTEAU, les élus, la direction et agents de la Chambre d'Agriculture 87

**Conception graphique** : Chambre d'Agriculture 87

N° ISSN : 2678-2383

**Crédits photos** : Chambre d'Agriculture 87, sxc.hu, OPERA - **Impression - Routage** : Rivet Impression - 05 55 04 49 50



Le coût de ces formations est pris en charge par le fond de formation VIVEA pour ses contributeurs.

Autres publics : nous consulter.

Programme, conditions et modalités d'inscription auprès du contact indiqué et sur notre site : <https://haute-vienne.chambre-agriculture.fr>

### Utiliser de manière autonome TéléPAC (durée : 1 jour)

Etre capable de télédéclarer en ligne ses demandes d'aide de manière autonome sur le site TéléPAC.

Saint-Yrieix-la-Perche, les 2, 4 et 10 mai 2023 (3 sessions)  
Tél : 05 55 75 11 12

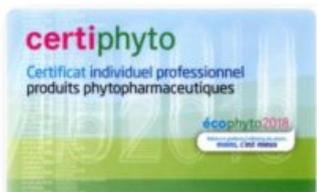
Panazol, les 2 et 3 mai 2023 (2 sessions)  
Tél : 05 87 50 40 87

Saint-Laurent-sur-Gorre, les 2, 3 et 4 mai 2023 (3 sessions)  
Tél : 05 55 48 83 83

Magnac-Laval, les 2 et 4 mai 2023 (2 sessions)  
Tél : 05 55 60 92 40



PAC



## Pensez à renouveler votre CERTIPHYTO !

**Votre CERTIPHYTO va arriver à échéance : le renouvellement doit s'effectuer impérativement entre les 3 et 9 mois avant la date de fin de validité de votre Certiphyto en cours.**

2 voies possibles au choix :

- **Soit suivre une FORMATION de 7 heures** (sans test certificatif) dont le coût est pris en charge par VIVEA pour ses contributeurs. Des formations vous sont proposées régulièrement dans les 4 Antennes de la Chambre d'Agriculture.
- **Soit par TEST individuel de connaissances** : pour ce test vous devrez répondre à 30 questions en lien avec l'utilisation des produits phytosanitaires. Durée 1h30 – Coût à la charge du candidat (126 € TTC). Prévoir délai minimum de 15 jours entre la réservation du test et la réalisation de celui-ci.

**Pour renouveler votre Certiphyto, inscrivez-vous dès à présent en retournant le bulletin** pour être positionné(e) sur une session proche de chez vous. Vous serez alors contacté(e) par la Chambre d'Agriculture. Si vous préférez la voie du test individuel contactez **Valérie LA-CORRE** au **06 99 99 51 67**. Pour tout complément d'information consultez notre site Internet <https://haute-vienne.chambre-agriculture.fr>

Les Antennes de la Chambre d'Agriculture sont également à votre service pour vous renseigner sur toutes les démarches à réaliser.



### Savoir gérer sa trésorerie dans un contexte de crise (2 jours)

Élaborez un prévisionnel mensuel de trésorerie et trouvez les solutions adaptées pour passer les périodes déficitaires.

Panazol, fin mai 2023 (dates à fixer)

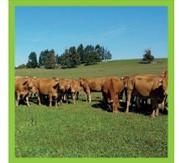
Contact : Christian PORCHAIRE – Tél : 05 87 50 40 68

### Coût de production : développer sa capacité à rebondir en élevage (bovins viande)

Analyser son coût de production en bovins viande et déterminer les leviers à actionner afin de garder un outil de travail viable et vivable. Définir un plan d'actions grâce à une réflexion éclairée.

Saint-Yrieix-la-Perche, le 8 juin 2023

Contact : Antenne de Saint-Yrieix-la-Perche - Tél : 05 55 75 11 12



### Devenir piégeur agréé et référent dégâts de gibier (3 jours)

Réguler la faune sauvage pour limiter les interactions avec les troupeaux.

Saint-Symphorien-sur-Couze, les 22 juin, 4 juillet et 22 août 2023

Contact : Nathalie LEBRAUD – Tél : 06 99 92 00 88



## BULLETIN RÉPONSE

à retourner à la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne  
Safran - 2 Av. Georges Guingouin - CS 80912 Panazol - 87017 Limoges CEDEX 1  
ou **PAR MAIL** : valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr

Je soussigné(e) (Nom et Prénom) : .....

Adresse : ..... CP–Commune : .....

Tél. : ..... Mail : .....

Je souhaite renouveler mon Certiphyto en suivant une formation de 7 heures  OUI /  NON

**OU** Je souhaite renouveler mon Certiphyto par la voie du test individuel (126 € TTC à ma charge)  OUI /  NON

Je suis en activité en agriculture et mon statut est :

- Chef d'exploitation     Conjoint collaborateur     Cotisant solidaire  
 Aide familiale     Autre (précisez).....

Date de fin de validité de votre Certiphyto actuel : ..... / ..... / 20.....

**Merci de joindre obligatoirement à ce bulletin-réponse la copie de votre Certiphyto actuel.**